

Direction de l'éducation et des langues de Bretagne
Service fonctionnel, prospective et projets éducatifs
Service des ressources matérielles et financières
Service des missions régionales exercées en établissements d'enseignement

Rapport à la Commission permanente du 31 mars 2025

Mission I - Vie lycéenne et vie étudiante

Programme 0107 – Fonctionnement des lycées publics

Objet du rapport :

Tarification régionale de la restauration et de l'hébergement – Evolutions des grilles tarifaires pour la rentrée de septembre 2025

Depuis sa mise en application en septembre 2022, la tarification régionale unique, sociale et solidaire propose aux familles des tarifs stables, et ce, malgré l'inflation. Entre septembre 2022 (mise en application de la tarification régionale) et novembre 2024, l'indice des prix à la consommation COICOP 11.1.2.0 cantines est passé de 107.76 à 114.04, soit une augmentation de 5.82%.

Au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, il est proposé une évolution des grilles tarifaires de restauration.

Pour information, le coût de revient d'un repas est évalué à 9,10 € sur la base des données 2023 (pour mémoire, il était de 8,77 € sur la base des données 2022). Ce coût intègre l'ensemble des charges : denrées alimentaires, charges non alimentaires, fluides, masse salariale, équipement, investissements immobiliers et maintenance.

A. Les grilles tarifaires restauration destinées aux lycéens, étudiants et apprentis

Pour rappel, les grilles tarifaires destinées aux lycéens, étudiants et apprentis sont actuellement composées de 6 tranches. Les nouvelles grilles poursuivront les objectifs suivants :

- Proposer une augmentation moyenne des tarifs de 5%, soit près d'un point de moins que l'évolution de l'indice des prix à la consommation « COICOP 11.1.2.0 cantines - Base 2015 - Ensemble des ménages » entre septembre 2022 et décembre 2024 ;
- Maintenir le tarif de la tranche 1 à 2,70 € au forfait et 3 € à la prestation afin de préserver le pouvoir d'achat des familles les plus modestes ;
- Prendre en compte les ressources des familles plus finement en élargissant la grille tarifaire à 8 tranches (2 tranches supplémentaires sont créées : ≤ 500 et > 2000).

Au forfait

	1	2	3	4	5	6	7	8
Tranche QF	≤ 500	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	≤ 2000	> 2000
<i>Tarif du repas au forfait actuel</i>		2,70 €	3,00 €	3,30 €	3,70 €	4,00 €	4,30 €	
Tarif du repas au forfait actuel +5%		2,84 €	3,15 €	3,47 €	3,89 €	4,20 €	4,52 €	
Nouveau tarif du repas au forfait Tarif actuel +5% (avec arrondis)	2,70 €	2,85 €	3,15 €	3,45 €	3,90 €	4,20 €	4,50 €	4,80 €
% d'augmentation après arrondis		5,56%	5,00%	4,55%	5,41%	5,00%	4,65%	

A la prestation (ou au ticket : l'élève ne paie son repas que lorsqu'il passe au self)

	1	2	3	4	5	6	7	8
Tranche QF	≤ 500	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	≤ 2000	> 2000
<i>Tarif du repas à la prestation actuel</i>		3,00 €	3,30 €	3,60 €	4,00 €	4,30 €	4,60 €	
Tarif du repas actuel à la prestation +5%		3,15 €	3,47 €	3,78 €	4,20 €	4,52 €	4,83 €	
Nouveau tarif du repas à la prestation Tarif actuel +5% (avec arrondis)	3,00 €	3,15 €	3,45 €	3,80 €	4,20 €	4,50 €	4,85 €	5,10 €
% d'augmentation après arrondis		5,00%	4,55%	5,56%	5,00%	4,65%	5,43%	

B. Les grilles tarifaires restauration destinées aux commensaux

	<i>Agents titulaires permanents du lycée</i>			<i>Agents non titulaires du lycée</i>
Grade	C	B	A	A, B ou C
<i>Tarif du repas au ticket actuel</i>	3,30 €	3,95 €	4,60 €	3,30 €
Nouveaux tarifs du repas au ticket	3,45 €	4,20 €	5,10 €	3,45 €
% d'augmentation	4,55%	6,33%	10,87%	4,55%

La grille des commensaux est définie selon les principes suivants :

- Les agents de catégorie C bénéficient du tarif de la tranche 3 « grille des élèves » (équivalent tranche 2 ancienne grille)
- Les agents de catégorie B bénéficient du tarif de la tranche 5 « grille des élèves » (équivalent tranche 4 ancienne grille)
- Les agents de catégorie A bénéficient du tarif de la tranche 8 « grille des élèves ».

C. Les autres tarifs restauration

	Tarifs rentrée 2025	<i>Tarifs actuels</i>
Tarif du ticket repas occasionnel pour les lycées ne proposant que la formule au forfait (élèves externes) Tarif destiné aux élèves ext. dans le cadre d'un projet pédagogique	5,10 €	4,60 €
Tarif destiné aux stagiaires de la formation continue	5,10 €	4,60 €
Commensaux occasionnels extérieurs à l'établissement	8,50 €	8 €
Petit-déjeuner occasionnel usagers du lycée	1,30 €	1 €
Petit-déjeuner personnes extérieures	2,30 €	2 €

Le petit déjeuner augmente de 0,30 € suite aux travaux conduits en 2023 avec les lycées dans le cadre d'un groupe de travail sur le montant des tarifs « pivot »* pour la restauration et l'hébergement.

En effet, le tarif « pivot » hébergement à 2,40 € était initialement réparti de la manière suivante : 1 € pour le petit-déjeuner et 1,40 € pour les frais de fonctionnement de l'internat. Après analyse et suite à la prise en charge à 100% par la Région des charges de fluides, il a été décidé d'une nouvelle répartition du tarif « pivot » hébergement : 1,30 € pour le petit-déjeuner et 1,10 € pour les frais de fonctionnement de l'internat. Le nouveau tarif du petit-déjeuner est aligné avec cette répartition.

**Pour rappel, dans le cadre de la mise en place de la tarification régionale en 2022, la Région a instauré pour les services de restauration et d'hébergement (SRH) des lycées une garantie de ressources (tarif « pivot » repas à 3 € et tarif « pivot » nuitée avec petit-déjeuner à 2,40 €), indépendante des tarifs appliqués aux usagers du service dans chaque établissement.*

D. Les grilles tarifaires hébergement destinées aux lycéens, étudiants et apprentis

Il est proposé que les grilles tarifaires de l'hébergement restent stables. Les internes étant impactés par l'augmentation du tarif repas pour le déjeuner et le dîner, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation au tarif nuitée avec petit-déjeuner.

Néanmoins, il est nécessaire d'ajuster les grilles des tarifs de l'hébergement afin qu'elles soient également réparties en 8 tranches. Ainsi, il est proposé de mettre en place un tarif en tranche 1 inférieur à la tranche 1 actuelle et un tarif en tranche 8 supérieur à la tranche maximale actuelle.

Pour les lycéens et apprentis

	1	2	3	4	5	6	7	8
Tranche QF	≤ 500	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	≤ 2000	> 2000
<i>Tarif de la nuitée avec petit-déjeuner actuel</i>		2,70 €	3,00 €	3,30 €	3,70 €	4,00 €	4,30 €	
Tarifs de la nuitée avec petit-déjeuner rentrée 2025	2,40 €	2,70 €	3,00 €	3,30 €	3,70 €	4,00 €	4,30 €	4,60 €

Pour les étudiants

	1	2	3	4	5	6	7	8
Tranche QF	≤ 500	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	≤ 2000	> 2000
<i>Tarif de la nuitée avec petit-déjeuner actuel</i>		5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	
Tarif de la nuitée avec petit-déjeuner rentrée 2025	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €

E. Les autres tarifs d'hébergement

	Tarifs rentrée 2025	<i>Tarifs actuels</i>
Nuitée exceptionnelle avec petit-déjeuner pour : • Les lycéens ou apprentis demi-pensionnaires ou externes de l'établissement amenés à dormir à l'internat exceptionnellement, • Les lycéens ou apprentis extérieurs accueillis à l'internat dans le cadre d'un projet pédagogique	4.60 €	4,30 €
Nuitée exceptionnelle avec petit-déjeuner pour : • Les étudiants demi-pensionnaires ou externes de l'établissement amenés à dormir à l'internat exceptionnellement, • Les étudiants extérieurs accueillis à l'internat dans le cadre d'un projet pédagogique	8.50 €	8 €
Nuitée exceptionnelle autres usagers (sans petit-déjeuner)	10 €	10 €

Le règlement régional de la restauration et de l'hébergement sera mis à jour avec l'ensemble de ces tarifs et sera soumis au vote de la commission permanente avant l'été, comme chaque année.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces différents dossiers.